

Le procès *in absentia*

La clé pour juger Poutine devant la Cour pénale internationale ?

Mercredi 7 février 2024, 10h à 12h - Sur Zoom

Inscription gratuite et obligatoire

Clinique de droit international pénal et humanitaire

Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux

Partenariat canadien pour la justice internationale

Cette conférence sera l'occasion d'engager un débat critique relativement à la proposition d'amendement au Statut de Rome visant à l'intégration de la procédure par défaut portée par M. le juge Bruno Cotte, Me Catherine Mabile et Me François Roux.

L'événement réunira des membres de la communauté juridique internationale afin de discuter des modalités potentielles de mise en œuvre d'un procès *in absentia* à la Cour pénale internationale. En prenant comme point de départ la question de la possibilité de juger Vladimir Poutine, les membres du panel aborderont les tenants et aboutissants d'une telle réforme, ce qui la motive et la rend nécessaire ainsi que les objectifs qu'elle poursuit. Ces réflexions amèneront les intervenants et intervenantes à analyser les propositions de réforme soumises, à envisager les modalités concrètes d'application, à s'interroger sur le respect des principes fondamentaux du procès équitable en cas de tenue d'un procès *in absentia* et à formuler des recommandations de bonnes pratiques.

ACCUEIL

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AU STATUT DE ROME VISANT À L'INTRODUCTION DE LA PROCÉDURE PAR DÉFAUT

Bruno Cotte, magistrat français et ancien juge auprès de la Cour pénale internationale

TABLE-RONDE « DROITS DES PARTIES, DÉFIS PROCÉDURAUX ET AVANTAGES DE LA PROCÉDURE *IN ABSENTIA* »

Modérateur : Vladyslav Lanovoy, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Laval

Panélistes : Miriam Cohen, professeure à l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale et les droits fondamentaux ; **Sandrine de Sena**, docteure en droit public et chercheuse associée au centre Thucydide ; **François Roux**, avocat honoraire et ancien chef du Bureau de la Défense au Tribunal Spécial pour le Liban

LE PROCÈS *IN ABSENTIA* DU POINT DE VUE D'UNE ONG - PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Danouchka Assoumou, coordonnatrice juridique au sein du bureau du Mali d'Avocats sans frontières Canada

PÉRIODE D'ÉCHANGES AVEC L'AUDITOIRE

AMENDEMENT AU STATUT DE ROME : QUELLES PERSPECTIVES ?

Catherine Mabile, avocate au Barreau de Paris et conseil principal de la Défense devant la Cour pénale internationale

MOT DE CLÔTURE

Maîtresse de conférence : Virginie Lefèbvre, co-directrice adjointe de la Clinique de droit international pénal et humanitaire (Faculté de droit, Université Laval)